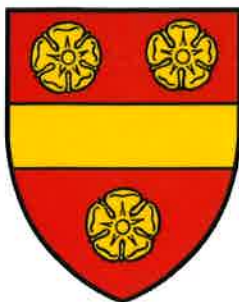


VULLIENS



Vulliens, le 6 septembre 2021

**PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
N° CG 2021/01**

**INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DES LE 1^{ER} JUILLET 2021**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En ce début de législature, le Bureau du Conseil vous présente les indemnités prévues pour les tâches effectuées par les membres du Conseil Général.

Le Bureau du Conseil estime que les indemnités pour la législature 2021-2026 doivent rester convenables afin de rétribuer les personnes qui s'investissent pour la commune.

Les indemnités ont été ajustées lors de la précédente législature et demeurent inchangées.

En conclusion, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter cette proposition pour la législature 2021-2026.

Pour le bureau du Conseil :

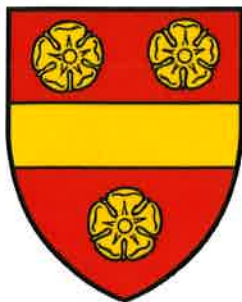
Le président du Conseil

Yann Perret

La secrétaire

Caroline Dutoit

VULLIENS



Commune de Vulliens

INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL DES LE 1^{ER} JUILLET 2021

LEGISLATIF	Président du Conseil Secrétaire du Conseil	CHF 150.- / séance CHF 220.- / séance
BUREAU DE VOTE	Président, Secrétaire et scrutateurs	CHF 50.- / votation
COMMISSION DE GESTION / FINANCES	Par membre et selon liste de présence	CHF 70.- / séance (par membre présent)
COMMISSION D'ETUDE	Délégué du Conseil Général, par personne	CHF 70.- / séance
COMMISSION D'ETUDE INTERCOMMUNALE	Délégué du Conseil Général, assemblée hors commune, le soir, par personne	CHF 80.- / séance
	Frais de déplacement, plus de 10 km	CHF 0.70 / km